L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.

Il faut que l'UNION soit conservée.

VENDREDI MATIN, 15 MAI 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 15 mai.

VENTE DE COTON D'HIER.

800 balles Louisiane,		20 1-2
400 " Mississipi		18 3-4
100 " do		17 3-4

ELECTIONS.

Total des votes donnés dans les deux jours.

1er. district, faubourgs inférieurs	131
2d. do. carré de la ville &c.	413
3e. do. faubourgs supérieurs [plus ou moins]	250
Total des votes donnés,	794

Concitoyens, votre tâche n'est pas finie. Un jour vous reste encore, et ce jour doit décider du résultat de l'élection. Armez vous donc comme de vaillans soldats qui vont combattre l'ennemi de la patrie; craignez de perdre le dernier moment qui vous reste pour remplir la plus sainte de vos obligations; ne laissez pas échapper ce dernier moment; trop de regrets suivraient peut-être votre coupable négligence.

ETRANGES CONTRADICTIONS.

Le Merchant's Daily News, d'hier après-midi, afin de donner la chance de son candidat [M. M'Farlane] plus favorable, fait du appel aux Irlandais, leur expose que son candidat n'avait pris aucune part à l'assemblée tenue à l'Arcade contre les étrangers, n'y avait pas même assisté, et qu'en cette raison ils devaient voter pour M. M'Farlane, l'ami des Irlandais.

Immédiatement après, et s'adressant aux négocians de la Nouvelle-Orléans, et probablement aux citoyens Américains nés, ce journal dit; "il est tems de montrer la manière de votre force, et de faire voir les résultats qui pourraient naître de l'harmonie qui doit régner dans les faubourgs supérieurs de la cité. Il n'y aura jamais de meilleure occasion d'*américaniser* la ville, et si nous y manquons maintenant, la Nouvelle-Orléans restera pour 20 ans encore une province etrangere (a foreign province). Comment se fait-il que, d'un côte, le Daily News fasse un appel aux étrangers pour soutenir un ami commun; et que de l'autre, il s'adresse au patriotisme des citoyens pour empêcher que la ville ne devienne la proie des etrangers. SINGULIERE BISARRERIE DE L'ESPRIT HUMAIN.

Nos lecteurs verront dans notre feuille de ce jour que la procession de la place Jackson, faite au gouvernement général des Etats-Unis, est à présent inattaquable, ayant reçu la sanction du maire. *Nous croyons devoir rappeler à MM. les architectes et entrepreneurs que c'est aujourd'hoi le seul jour qui leur reste pour présenter leurs soumissions cachetées conformément à l'avis que nous avons publié jusqu'à ce jour.*

AVIS PUBLIC.

Lisez ce qui suit, et songez-y bien !!

Nous recommandons fortement à nos lecteurs, au public en général et particulièrement aux membres du conseil de ville de prêter toute leur attention à l'article que nous publierons dans notre no. de demain, concernant la compagnie du desséchement. *Nous n'avons pu le donner aujourd'hui, parce que nous avions besoin de quelques notes, que nous croyons nécessaires pour ôter toute idée de crainte, relativement à la résolution adoptée par le conseil de ville, dans sa séance de samedi dernier, par laquelle il s'approprie une somme de $350,000 en actions à prendre par la corporation dans cette compagnie.*

Nous croyons sincèrement que d'après les derniers arrangemens que nous donnerons le conseil et le maire en particulier n'hésiteront pas le moindre scrupule à ce sujet; et que loin de mettre une *entrave momentanée à l'exécution d'un ouvrage digne de l'encouragement de tous les citoyens, ils empresseront au contraire de contribuer de tous leurs moyens à le rendre bientôt exécutable.*

A défaut de nouvelles positives de France, il paraît qu'au Nord de coupables agioteurs se font un jeu d'en inventer et de leur donner toute la *publicité possible. Une gazette de Boston a été saisie, et une grande partie des journaux de l'Union ont répété que Louis Philippe avait devant la chambre des députés français sur suite de leur refus d'accorder les 25 millions de l'indemnité à américaine.*

Cette nouvelle aurait été apportée à Halifax par un navire parti d'Angleterre le 17 mars. Mais nous avons des dates de Londres du 23 qui n'en disent mot, et nous savons d'ailleurs par les journaux du Hâvre que cette grande question ne paraitra guères devant la chambre que dans les derniers jours d'avril. *Nous voyons avec plaisir dans les journaux que nous avons reçus hier par le courrier que partout cette nouvelle est démentie.*

Nous apprenons qu'une compagnie s'est formée à N. York dans le but d'établir une ligne de bateaux à vapeur entre ce port et Liverpool. C'est la nouvelle machine à vapeur *maritime de notre concitoyen le Docteur Church* qui doit être employée à bord de ces bâtimens, à la construction desquels on va travailler immédiatement.

La jeune reine de Portugal, mené, dit-on, une vie tout à fait privée. Elle a banni de son intérieur le luxe et l'ostentation des cours, et paraît ne se plaire que dans la société de son époux le prince Beauharnais. Ce jeune couple *est très populaire en Portugal; le prince surtout qui* fait l'admiration de l'armée par son activité et ses graces, et l'espoir du peuple par son esprit d'ordre et d'economie. On cite de lui comme un acte de grandeur d'âme d'avoir conservé au conseil deux ministres qu'il sait avoir été violemment opposés à son mariage.

DU PARA—Le brick Baltimore, arrivé à Salem du Para, d'où il était parti le 28 mars *annonce que ce malheureux pays vient d'être encore bouleversé par une nouvelle révolution*—Le président a été assassiné et deux cents habitans massacrés. A la date des dernières lettres la ville était dans un état complet d'anarchie et de confusion.

Nous croyons faire plaisir à nos abonnés en leur donnant aujourd'hui le discours prononcé par M. le duc de Broglie lorsqu'il fut appelé à la présidence du conseil des ministres. Nous avons préféré le publier en entier, pensant qu'il offrirait ainsi plus d'intérêt.

Discours prononcé par M. de Broglie, à la seance du 16.

Messieurs, dit M. le duc de Broglie, la discussion qui vous occupe a pour but d'éclairer la Chambre, d'éclairer la France sur les véritables causes de la crise qui vient de finir. La France, en effet, a droit de les connaître; lorsque ses intérêts sont en souffrance, lorsque la suprême direction des affaires demeure momentanément en suspens, la France a le droit de savoir qui l'on doit accuser, ou les hommes ou les choses, ou les ambitions privées, les intérêts personnels, *ou les difficultés des* temps ou des conditions même du gouvernement représentatif. [Ecoutez! écoutez!]

Que l'on en accuse les hommes, Messieurs, rien n'est plus naturel. Quiconque entre dans la carriere publique, doit s'attendre à voir ses intentions méconnues, ses actes interpretés à mal, ses démarches les plus simples, les plus legitimes tournées contre lui.

Neanmoins, Messieurs, il est une condition qui frappera, je l'assure, tous les hommes de bon sens et de bonne foi, sont les spectateurs désintéressés dans la lutte dans laquelle nous sommes engagés.

En supposant, ce que je n'admets pas, remarquez le bien, *ce que je n'admets que pour la forme*, que pour le besoin même de la discussion; en supposant qu'on puisse croire en droit de s'en prendre aux hommes de l'existence même de cette crise, tout au moins la durée de la crise ne saurait leur être imputée; et la durée de la crise, remarquez le bien, c'est ce qui en fait la gravité et le danger, car un ministère qui succède immédiatement à un autre ministère, n'occasionne reellement point de crise.

Je dis, Messieurs, que la durée de la dernière crise ne saurait être imputée aux dépositaires du pouvoir. Qu'ont-ils fait? Ils ont resigné le pouvoir, ils ont supplié la couronne de leur donner des successeurs.

Cela fait, ils se sont tenus à l'écart; ils se sont renfermés scrupuleusement dans l'expédition des affaires les plus urgentes. On ne leur reproche point d'avoir entravé, par des manœuvres, aucune combinaison quelconque; on ne leur reproche point d'avoir assiégé la couronne d'importunités et de suggestions. Tout au contraire, on les accuse d'avoir délaissé la couronne, de l'avoir livrée à elle même. On les en accuse à tort; mais enfin on ne peut leur faire aucun reproche du genre dont j'ai parlé. Si donc la crise s'est prolongée, si diverses tentatives ont été essayées sans succès, si les jours, les semaines se sont écoulés, on ne saurait *les en rendre responsables, non plus* que les hommes qui se seraient présentés pour leur succéder.

Puisque les hommes en sont innocens, c'est aux difficultés réelles de la situation qui assiègent tout gouvernement nouveau; c'est à cette incertitude des esprits, suite ordinaire de grandes commotions politiques; c'est aux embarras qui accompagnent toujours la constitution d'une Chambre nouvelle; *c'est en ce moment à des causes générales, à des causes supérieures, aux volontés individuelles, à des causes dont les conséquences, passant légitimement à tout le monde, ne sauraient être légitimement imputés à crime à personne.*

Que si cela est vrai, Messieurs, si la durée de la crise, c'est-à-dire la seule chose qui soit grave, doit être imputée à des causes générales, supérieures aux volontés individuelles, je vous le *demande, est-il présumable que ces* causes aient attendu, pour commencer à agir et à éclater, la retraite du dernier ministere?

N'est-il pas évident, au contraire, que ces causes ont commencé d'agir et d'éclater avant ce moment? n'est-il *pas évident qu'elles ont pesé sur le cabinet qui s'est retiré*? n'est-il pas evident qu'elles ont exercé sur lui leur influence? n'est-il pas evident que les causes mêmes qui ont prolongé la crise sont celles qui l'avaient *rendue nécessaire*?

Ainsi s'explique, Messieurs, sans recourir à des imputations injurieuses, un évènement déplorable sans doute, mais qu'il ne faut pas cependant exagérer. De telles crises *sont facheuses, elles ne pourraient être provoquées à* dessein sans devenir criminelles; mais il faut savoir qu'elles appartiennent à la nature du gouvernement representatif, il faut savoir que l'histoire de tous *les gouvernemens* semblables au nôtre en présente de fréquens exemples, et que notre propre histoire en présente aussi de frequens exemples.

Et je pourrais citer, sous le gouvernement qui n'est plus, *tel ministere dont la formation a coûté plus de* temps, rencontre plus d'obstacles que n'en a eprouvés la formation du cabinet actuel. [De toutes parts: C'est incontestable!]

Au demeurant, Messieurs, tant que la désunion s'est renfermée dans ses limites veritables, tant qu'elle s'est maintenue sur le terrain du passé, tant qu'il s'est agi d'un côté de récriminations, de l'autre d'explications, j'en avais le *regret; mais il m'était impossible d'y prendre* part.

Eloigné de mes affaires depuis près de deux ans, je suis resté étranger, je l'atteste *en présence de la Chambre et* de la France, je suis resté entièrement étranger jusqu'au *dernier jour à toutes les transactions de ces derniers* temps. Je n'avais pas qualite pour intervenir, je n'avais pas qualité pour expliquer des faits dont je n'aurais pas été témoin.

Le mardi 10 de ce mois, à midi, le Roi m'a fait appeler; il a daigné me demander mon avis sur la formation d'un cabinet. J'ai répondu respectueusement au roi que mes amis politiques siégeaient déjà dans ses conseils; que, s'ils étaient determinés à se retirer, mes faibles services devenaient inutiles; j'ai ajouté que, s'ils consentaient à garder le fardeau des affaires, associé de tout temps à leurs vues, à *leurs principes politiques*, je ne refuserais pas de m'associer à leurs travaux.

Cela dit, j'ai attendu les ordres du roi. Jeudi 12, le roi me fit appeler de nouveau; j'abrège; ses *ministres étaient* près de lui, et là j'ai reçu du roi, j'ai reçu de la confiance *et de l'amitié de mes collègues*, l'honorable mission d'imprimer au cabinet, autant qu'il dependrait de moi, et avec leur concours, cet ensemble d'unité de vues, de principes et de conduite dans la *distribution des affaires*, sans laquelle la vraie responsabilite ministerielle, la responsabilite collective ne devient qu'un vain mot, et qui fait la force et la dignité des gouvernemens. [*Bravos universels.*]

Voilà les faits, Messieurs, en ce qui me concerne, rien de moins, rien de plus.

En acceptant cette honorable mission, j'ai accepté; je le sais, tous les actes, tous les faits du cabinet; je les ai acceptés sans restriction, sans distinction, sans reserve; je l'ai fait avec joie, et je le tiens à honneur.

Neanmoins, je le repete, il est un terme, il est dès bornes necessaires à cette responsabilite volontaire. Aussi *longtems* qu'il s'est agi d'expliquer le passé, bien que je m'en reconnusse responsable, n'en ayant pas été le témoin, je ne pouvais rien affirmer, rien declarer, rien démentir.

Heureusement que, vers la fin de la dernière séance, la question s'est deplacée. la discussion a changé de face. Le passé a été laissé de côté; on s'est *transporté* sur le terrain du present et de l'avenir.

Un orateur vous a dit que si la crise était réellement terminée, que si la crise avait trouve son issue definitive, il s'en féliciterait, il en féliciterait le cabinet et la Chambre; qu'il se *garderait bien de porter ses regards sur le* passé et de troubler un si heureux résultat. Mais, a-t-il ajouté, la crise dure encore; elle subsiste, elle ne tardera pas à eclater de nouveau devant le public. Elle subsistera jusqu'à la dissolution complete de l'ancien et du nouveau *cabinet*.

Cette proposition, Messieurs, il l'a appuyée, si j'ai bonne memoire, sur deux ordres de considerations tres-distinctes. Il vous a *dit, en premier lieu*, qu'il existait dans l'ancien cabinet, dans le cabinet du 11 octobre, des germes de dissensions intestines, de rivalites, de jalousies; que ces germes subsisteraient dans le nouveau, qu'il ne fallait pas se fier à ce qu'il appelle des reconciliations, qu'il ne fallait pas se fier au *premier* mouvement, que ces jalousies et ces difficultes renaitraient, et qu'à elles seules elles suffiraient pour entraîner la dissolution du cabinet.

Il vous a dit encore, et ceci est beaucoup plus grave, que le cabinet ne pourrait subsister, parceque l'n était pas en harmonie avec la majorite reelle, avec la *majorite* veritable de la Chambre. Il vous a dit qu'il existait dans cette chambre une majorité reelle, une majorite veritable, representant veritablement l'opinion et les vœux du pays, et qui demandait, et qui bientôt exigerait un changement *complet dans le systeme* de gouvernement et dans la direction des affaires; il vous a dit enfin que cette majorite desirait deja, et que, sauf son respect pour la prerogative de la couronne, elle exigerait *dès à présent* comme symbole, comme drapeau d'un nouveau syste ne, l'abolition de toutes les condamnations politiques, l'abolition de toutes les poursuites commencées en matiere politique, une amnistie complete, une abolition complete du passé.

C'est sur ces deux points que je demande à la chambre, la permission de lui soumettre quelques observations. [L'attention redouble.]

Lorsqu'on a dit qu'il existait dans l'ancien cabinet, *dans le cabinet du 11 octobre*, des germes de dissentiment, des rivalites, des jalousies, sur quoi se fonde-t-on pour avancer une pareille allegation? Les hommes publics ont le droit d'être *jugés sur leurs paroles prononcées* publiquement, sur leur conduite politique, et non sur de vains propos colportés à voix basse par une malignité credule ou curieuse. Les hommes qui composaient le cabinet du 11 octobre ont etale devant vous depuis trois ans *leur vie politique*; que l'on cite une occasion ou on les ait vus divisés d'opinion; qu'on cite une occasion ou ils se soient defaisses mutuellement; qu'on cite une occasion ou ils aient cessé de se prêter l'un à l'autre un courage et une fidélité à toute épreuve! [Très-bien!]

Et quand le moment veritable de l'epreuve est venu; lorsque toute l'heure la dissolution du cabinet est intervenue; quelle a eté leur conduite, quel a eté leur langage! *Les a-t-on vus se delaisser* mutuellement, se séparer, s'abandonner, s'engager dans des combinaisons nouvelles? N'ont-ils pas professé, pratiqué ces grandes vertus de la fidelité politique? *N'ont ils pas declaré hautement qu'entres ensemble aux affaires ils en sortiraient ensemble*, qu'ils resteraient unis en dedans comme au dehors du pouvoir? [Vive sensation.]

Voila, Messieurs, sur quels actes, sur quels faits la conduite d'hommes *publics peut etre jugée*, et non pas, je le repète, sur de vains propos, sur des paroles colportées à voix basse par la malignité.

Que si, Messieurs, il *n'existe dans la conduite publique*, dans les actes publics, dans les paroles publiques *des hommes* dont je parle, rien qui puisse fonder l'assertion qui a eté mise en avant, sur quoi se fonde-t-on? Je le repete, uniquement, exclusivement sur les misères de *notre condition humaine, sur les infirmités de notre nature*. On dit que les hommes sont des hommes, qu'ils sont exposés aux jalousies, aux rivalites; on dit que ce sont des hommes de talent, des hommes eloquens, habiles, et que les hommes de talent, eloquens, habiles, sont *plus sujets* que les autres aux rivalités, aux jalousies.

Mais, Messieurs, si tel était le fondement de pareilles allegations, comment ne pas voir que ce reproche s'applique à un *cabinet quelconque? Comment* ne pas voir que s'il plaisait au roi de former un nouveau, les hommes qui y seraient appelés seraient probablement des hommes de talent, eloquens, habiles, et qu'ainsi l'on aurait porte contre eux la même accusation! Remarquez bien que si de semblables inculpations avaient quelque force, elles peseraient davantage sur le cabinet nouveau que sur l'ancien; car enfin, quand des hommes ont parcouru trois années la même carriere côte à côte; quand on ne peut citer aucune parole, aucun fait, aucune action d'où l'on puisse tirer des inductions de ce genre, ils ont le droit de dire qu'en eux les bons principes de la *nature humaine*, l'ont emporte sur les mauvais; ils ont le droit de dire que *le patriotisme*, la generosite, les sentimens vertueux ont pris le dessus sur les mauvais sentimens; leurs preuves sont faites à cet égard. Sans doute leurs successeurs presenteraient le même *spectacle*; mais enfin leurs preuves seraient encore à faire. [De toutes parts: C'est cela!]

Au demeurant, Messieurs, personne n'est plus interessé que moi, je suppose, à l'union, à la bonne harmonie du cabinet actuel; personne aussi, j'ose le dire, n'est meilleur juge des chances de maintenir cette union et cette bonne harmonie, puisque j'ai eu l'honneur de faire partie moi-même du cabinet du 11 octobre, que j'ai vécu deux ans dans l'amitié, dans *l'intimite de ceux qui en faisaient* partie. Pose declarer à ce sujet que je suis bien tranquille, que si la duree du cabinet n'est menacee que de ce côte, il est bien sûr de rester debout [sensation]; et j'ose prier ceux qui montrent pour le cabinet une telle sollicitude, de vouloir être aussi tranquilles que moi. [Rires approbatifs.]

Je viens, Messieurs, à la seconde proposition, à celle qui consiste à dire qu'il existe *dans cette Chambre une* majorite reelle qui veut un changement complet dans le *systeme du gouvernement*, un changement complet dans la direction des affaires, et qui demande comme symbole, qui demande comme drapeau de ce changement, l'abolition de toutes les condamnations politiques, l'abolition de toutes les poursuites déja commencées, une amnistie complete, l'abolition complete du passe. (Ecoutez! écoutez!)

J'ai dit, Messieurs, et je vous prie de le remarquer, que *c'est comme symbole et comme drapeau d'un nouveau* système politique qu'on invoque l'amnistie. On ne la reclame jamais par des considérations prises par la nature d'une telle mesure, par les *raisons qui ordinairement* determinent les gouvernemens à accorder des amnisties.

Quand on vous demande d'ouvrir les portes des prisons pour des condamnés politiques, on a bien *soin de ne* pas vous dépeindre ceux qui en seraient l'objet comme des hommes innocens, comme des hommes condamnés pour des crimes imaginaires et par des tribunaux *exceptionnels*. On ne vous dissimule point qu'ils ont été condamnés *isolément, régulièrement*, selon les lois reguliere de la justice du pays, pour des faits qualifiés de crimes par les lois ordinaires du pays.

Lorsqu'on réclame également l'abolition de toutes les poursuites politiques, on n'entend pas dire que les faits qui ont donné naissance à ces poursuites (en ne préjugeant rien sur la présomption d'innocence qui couvre les accusés), on n'entend pas dire que les faits qui ont donné *lieu aux poursuites ne soient pas des actes tres criminels*, on ne prétend pas que ce soient des actes d'entraînement et d'égarement passagers.

On n'entend pas dire que les *évènemens de Paris*, que les évènemens de Lyon, que les évènemens de Grenoble, ne soient pas de grands crimes, d'horribles forfaits dont les conséquences sont écrites en lettres de sang sur les murs de nos cités. (Voix nombreuses: C'est vrai!)

On ne prétend pas non plus qu'on réclame une mesure qui concilierait au gouvernement les accusés ou les condamnés auxquels on l'offre, ni les fictions auxquelles ces accusés ou ces condamnés ont pu appartenir.

Il faudrait s'aveugler, ne pas lire, ne pas entendre, ne rien voir, pour soutenir la these contraire. On ne prétend pas, enfin, que le moment soit venu de tenir compte du repentir; on sait bien que le repentir, s'il doit arriver, du *moins n'est pas arrivé encore*. (*Sensation.*)

Quand on réclame l'amnistie, on la reclame comme le drapeau, comme symbole d'un grand changement de systeme, et je le caractérise ainsi: *c'est le passage d'un systeme de resistance à un systeme de concession, d'un systeme de resistance légale à un systeme d'impunité.* (Vive adhesion.)

Eh bien! Messieurs, lorsqu'on soutient que tel est le *vœu de la majorite reelle, veritable de cette Chambre*, je dis qu'on a contre soi toutes les presomptions raisonnables, toutes les presomptions d'après lesquelles les hommes sensés règlent habituellement *leur conduite*.

En effet, le système que nous défendons est celui qui prévaut en France *depuis quatre ans*, celui auquel vous devez, auquel nous devons de vous voir dans cette enceinte. Ce n'est pas la première fois qu'il est cité à la barre de cette Chambre. A l'ouverture de cette session il a comparu devant vous, il a été l'objet d'une discussion qui a duré trois jours; il a été mis aux voix dans cette Chambre, et il y a obtenu une majorité considerable.

Je sais bien qu'on a prétendu que cette majorité n'était pas réelle, qu'un certain nombre de personnes qui la composaient n'étaient déterminées par des considérations différentes qu'un a essayé d'énumérer, par la crainte d'ébranler le gouvernement, par la crainte de prendre un parti précipité; mais s'il est permis de mettre en avant des allégations contraires: *jamais les plaideurs condamnés n'ont manqué de raisons* pour prouver qu'ils auraient dû gagner leur procès [on rit,] jamais les généraux vaincus n'ont manqué de raisons pour prouver qu'ils auraient dû gagner la bataille. Il est permis en réalité d'avancer des propositions contraires. Et *moi qui ai été spectateur désintéressé de cette grande lutte*, moi qui l'ai suivie avec toute l'attention qu'elle méritait, je dirai que j'en ai reçu une impression toute contraire, que la majorité était véritable, sérieuse, réelle, qui a bien su ce qu'elle faisait, et qu'en adhérant à la politique du gouvernement, elle avait entendu lui donner une adhésion véritable, *une adhésion* constante et permanente. [Assentiment non équivoque dans *les rangs de la majorité.*]

Ceci, Messieurs, il s'est rencontré de rares occasions, des occasions de peu d'importance, où cette majorité a paru plus mobile, plus flottante, ce sont des occasions qui s'expliquent par les circonstances particulières à chacune d'elles et qui n'ont pas besoins d'explications *ultérieures ni plus profondes*.

Telle a donc toujours été ma conviction; mais si elle avait eu besoin d'être confirmée, quelle plus forte confirmation aurais-je pu recevoir que l'exemple de ce qui s'est passé depuis quelques semaines? Qu'est-il arrivé depuis trois semaines? Il est arrivé que, par un certain concours de circonstances que je ne veux pas énumérer [*soit qu'il en provienne des hommes ou des choses, n'importe*], il est arrivé que *ces avenues du pouvoir ont été ouvertes à toutes les opinions légitimes, raisonnables, à toutes celles qui pouvaient se produire au grand jour et être portées au pied du trône par les organes de leurs representans naturels.*

Messieurs, l'opinion que je combats, cette opinion qu'on soutient être celle de la majorité de la chambre, apparemment la liberté ne lui a pas manqué de se produire, s'il faut en croire les *faits énoncés à cette tribune dans sa dernière séance*. On vous a dit, et c'est un fait que je n'entends ici ni confirmer, ni garantir, je l'ignore, mais je le prends dans la discussion; on vous a dit qu'un illustre maréchal, sur lequel la confiance du roi s'était portée un instant, avait eté appelé à former un cabinet sur le principe d'amnistie, *c'est à dire sur le principe* d'un changement de système politique; car, ne vous y trompez pas, *amnistie et changement de système politique, est* une suite et même chose. (Sensation prolongée.)

On a vous a dit encore qu'un illustre guerrier, qui a attaché l'amnistie à la gloire de son nom, avait été *appelé à son* tour.

Je prends ce fait sans le *contredire, sans le discuter, tel* qu'il m'est offert. Eh bien! si ces faits sont vrais; s'il est *vrai que l'opinion dont je parle ait été representée par de si* illustres personnages, par des hommes si haut placés dans les assemblées politiques, et dans le respect de la France, que tous les hommes politiques, partageant cette opinion, se seraient fait gloire de se réunir à eux, d'où vient donc que cette opinion n'a pas *suis le pouvoir!* (Nouveau mouvement.)

Je n'en vois qu'une raison: c'est qu'en examinant les choses de près, on aura trouvé que cette opinion n'avait pas la majorité dans la chambre; [illegible] drait se briser devant l'opinion *reelle de la majorité de la* Chambre. [Marques d'adhésion très-nombreuses; vives *dénégations aux extrémes.*]

Ainsi donc, Messieurs, à mon avis, l'épreuve a été faite elle a été faite en deux sens différens, et elle a donné les mêmes résultats. Je tiens à expliquer ces considérations à la Chambre, parcequ'elles ont été les règles de ma conduite.

Lorsque, après trois semaines d'essais successifs, d'anxiété et *de perplexité, le roi a daigné me demander si je consentirais à m'associer à mes anciens collègues, si je consentirais à rentrer dans le cabinet, il m'a demandé implicitement si je consentirais à défendre avec eux le système dans lequel ils persévèrent depuis quatre années; il m'a demandé implicitement si je croyais que ce système avait la majorité dans la* chambre. Je l'ai pensé ainsi.

Personne n'est plus convaincu que moi du danger de la responsabilité que j'ai prise; personne n'est plus convaincu que moi, que briguer une pareille responsabilité, c'est tenter la providence, c'est faire preuve d'une présomption qui mérite d'être punie; mais je pense aussi qu'un homme politique que cette responsabilité vient chercher *naturellement, sans aucun* effort de sa part, quand il peut l'encourir, quand il peut l'*accepter avec honneur pour lui-même, avec quelques chances* raisonnables de succès, il n'a pas le droit de la refuser, il doit l'accepter, il le doit à lui-même, à ses amis, à sa cause. (Très bien! très bien!)

J'ai cru donc que des chances raisonnables de succès existaient; j'ai cru que la majorité de l'ordre du jour *moins existait toujours dans cette enceinte, qu'elle était acquise au système que nous défendons, qu'elle était acquise aux défenseurs du système*, à nos collègues, et j'ai pensé que si, personnellement étranger à cette chambre, je ne rencontrais pas la même faveur qu'eux, c'était un malheur dont je pouvais essayer de triompher. J'ai pensé qu'en m'adressant à cette chambre nouvelle, libre de tout *engagement, indépendante*, jalouse de maintenir ses droits, respectueuse envers la *couronne, fidèle observatrice des règles du gouvernement représentatif*; j'ai pensé dis je, qu'en m'adressant à elle, en essayant d'obtenir sa bienveillance, je pourrais reellement la mériter et la conserver. Si je me suis trompé, je regretterai d'en avoir fait l'épreuve. Le ministère dont j'ai l'honneur d'être le chef, se trouve placé, *selon moi*, dans la position la désirable.

Si la *majorité l'adopte et soutient*, comme je l'espère, il remplira toutes les conditions d'un gouvernement parlementaire. S'il devait succomber, il succomberait avec honneur, en défendant *ses principes, en défendant ses* amis; il tomberait au milieu d'une minorité respectable, nombreuse, unie dans les mêmes principes, ralliée autour d'un même drapeau, et ce serait à la majorité qui la remplacerait à voir si elle reunirait en elle même les mê *mes éléments de cohesion et les mêmes chances de du*rée. (Bravo! Très bien!)

Messieurs, la session bien avancée, quant au temps, ne l'est pas encore beaucoup qu'aux autres choses. (De toutes parts; Ce n'est que trop vrai! (plusieurs opinions politiques vont se présenter avant peu. Une succéderont sans interruption. L'épreuve sera tentée plusieurs fois, bientôt à plusieurs reprises. Si, toutefois, nos adversaires désirent que l'épreuve fût plus prochaine, à eux *permis; c'est un défi que* nous ne leur portons pas, mais que nous acceptérons de leur *part. (Bravos réitérés.) Les hommes qui vous ont demandé votre appui à l'ouverture de cette session, et qui ne l'ont pas réclamé en vain, ne protesteront jamais contre vos décisions*; et quant à moi, Messieurs, bien qu'on m'ait accusé de peu d'égards pour les majorités parlementaires, j'en appelle à *ma vie toute entiere, et à des souvenirs qui ne sont* pas encore effacés de tous les esprits; je n'ai jamais donné à personne le droit de douter de ma déference pour le premier principe du gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre. (Très bien! très bien!

Ce discours a produit la plus vive impression sur l'assemblée.

Théâtre d'Orléans.

AUJOURD'HUI 15 Mai 1835.

On commencera à 7 heures précises.

Troisième representation de

ROBERT LE DIABLE

Opéra en cinq actes à grand spectacle, parole de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de M. Meyerbeer.

Pendant l'introduction, un rideau infernal.

1re. ACTE—Le théâtre représente la Sicile, avec le port de Palerme en jour, décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

2me. ACTE—*Une salle du Palais du Roi de Sicile.*

3me. ACTE—1er. Tableau. Un paysage sombre dans les rochers de Ste. Irène.

2me. Tableau. Une des galeries du cloître, du monastère de Ste. Rosalie. Décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

4me. ACTE—La chambre à coucher de la princesse Isabelle.

5me. ACTE—1er. Tableau. Le vestibule de l'Eglise.

2me. Tableau. L'intérieur de la Cathédrale de Palerme. Ces deux décors sont neufs et faits par M. Develle.

Pendant le 5me. acte les chœurs religieux sont accompagnés par un orgue d'église.

Tous les costumes sont neufs et parisis à cent de Paris.

La scène se passe en Sicile.

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 133, au bassin. 5 mai—15

CHANGE sur Londres par
21 av LAMBETH & THOMPSON.

PAR AUTORITE.

ACTE

Pour vente au secours de Thos. H. Chew, tuteur de Marthe Anne et de Marie Anne Davis.

Attendu qu'il a été prouvé à cette Législature, que les parens de Marthe Anne et de *Marie Anne Davis, ont d'abord* quitte cet Etat, pour établir leur domicile dans l'Etat du *Mississipi, et qu'ils désirent que les dites mineures s'y transportent avec leurs propriétés personnelles et esclaves*, et que les dits parents pensent que cette mesure est dans l'interêt et pour l'avantage des dites mineures.

Sect 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la *Louisiane, réunis en assemblée générale*, Que le dit Thomas H. Chew, tuteur des dites *Martha Anne et Marie Anne Davis*, est et demeure par le *présent autorisé à les transporter*, ainsi que leurs propriétés personnelles et leurs esclaves, de cet Etat, dans l'Etat du Mississipi; Bien entendu cependant, que l'obligation *fournie* par le dit Thos. H. Chew et ses cautions pour sureté de son administration, *ne sera nullement altérée* de maniere à porter préjudice aux dites mineures.

[Signé] ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
CHARLES DERBIGNY,
Président du Senat.

Approuvé le 27 mars 1835.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

RESOLUTIONS.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale:

1°. Que le Gouverneur est et *demeure par la présente résolution*, respectueusement invité à s'adresser au secrétaire de la *Trésorerie des Etats-Unis*, à l'effet d'obtenir la désignation (location) des deux cantons de terres [townships] accordés, par le gouvernement général, à l'Etat de la Louisiane, par l'acte du Congrès, approuvé le trois mars mil huit cent vingt-sept.

2°. Résolu, en outre, etc., Que le *gouverneur* de cet Etat, lorsqu'il aura été autorisé par le secrétaire de la *Trésorerie des Etats-Unis*, à faire déterminer cette désignation (location), nommera une personne ou plusieurs personnes capables, dont le devoir sera de déterminer la dite désignation (location) en totalité ou en partie, conformément aux instructions que cette personne ou ces personnes recevront du gouverneur; et ladite *personne ou lesdites personnes* recevront en compensation des services ainsi rendus pour déterminer *cette désignation*, (location), deux et demi pour cent, sur le produit de la vente de la terre, ou telle somme que la *Législature* de l'Etat trouvera juste et équitable, à l'option de la personne, ou des personnes ainsi employées.

ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la *Chambre des Représentans.*
C. DERBIGNY,
President du Senat.

Approuvé le 27 mars 1835.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 9 mai 1834.

Résolu, que l'usage de la place maintenant entourée et *connue sous le nom de place Jackson* et située dans la Ville de la Nouvelle Orléans, entre les rues de l'Esplanade, du Quartier, de la Levée et le Chemin Public, est et demeure cédé aux Etats-Unis pour le seul et unique objet d'y *construire* une branche de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis ainsi que les *dependances nécessaires du dit établissement*, et que le maire est et demeure autorisé à transférer par acte notarié à M. Martin Gordon commissaire nommé par autorité du gouvernement des Etats-Unis à l'effet de surveiller la construction du dit Hôtel des Monnaies, l'usage et la possession de la dite place pour l'objet ci-dessus *mentionné*.

Il est de plus résolu que si par la suite le gouvernement des *Etats-Unis jugeait nécessaire de discontinuer l'établissement* projeté comme il est dit ci-dessus ou de le déplacer, alors et dans ce cas le dit acte deviendrait nul et de nul effet.

Il est de plus résolu que la résolution adoptée le 25 avril sur le même sujet est et demeure rappelée.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.

Approuvé le 11 mai 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

VAUXHALL.

Rue de la Comédie au bas de la rue des Remparts à main droite.

BENEFICE de Mr. KEENE ET SA PERNIERE SOIREE.

Mr. Keene a l'honneur de faire part à ses anciens amis et en général au public de la Nouvelle Orléans, qu'il leur fera ses *derniers adieux publics, ce soir* 15 mai 1835, étant résolu à entreprendre le commerce à la Mobile le 1er octobre suivant, il ne peut espérer que ses amis voudront bien se rendre à cette occasion pour entendre son adieu musical, et lui souhaiter *succès dans sa nouvelle carrière.*

M. Keene chantera les morceaux suivans dans le cours du 3me concert.

"I remember, I remember" (Hood)
"Dear Erin how sweetly thy green bosom rises"
"The moon's on the lake" (J G Meeder)
"The mistletoe bough" (J H Bayly)
"Farewell, but whenever you welcome the hour"
(Lord by Moore—music by F Freeze)

On jouera en outre une grande variété de morceaux de musique.

Prix d'entrée $1—Enfans moitié prix;

Le jardin sera ouvert à 7 heures et demie. La musique à 8 heures. 15 mai

ON a égaré les billets ci-dessous décrits, savoir: un billet de $250 chaque (soit 00) souscrits par James Topham, payés à l'ordre de David Philips et par lui endossés, datés le 26 février 1835 et payables à 6, 12 et 18 mois de dates. Plus trois billets de la même date et payables aux mêmes échances, chaque pour la somme de cent cinquante piastres ($150 00) *souscrits par madame* Anne Roman et endossés par James Topham. Le paiement de ces billets ayant eté arrêté, le public est prévenu de ne point les négocier.

AVIS.

J. CIRIGE maître bottier, rue des Chartres, no. 156; vient de recevoir par le navire Harriet du Havre, un grand assortiment de de cuir pour chaussure d'une des premieres manufactures de Paris; tel que, pour bottes, souliers et brodequins, soit en veau, marroquin, chamois noir et gris. Plus un assortiment d'*epeirons en tous genre*.

Il espère mériter de plus en plus le patronage de ces pratiques et du public en général par le zele et les efforts qu'il mettra à les satisfaire. 15 mai—8

FROMAGE—32 boites, fromages hygie d'une qualité supérieure.

SIROP DE LIMON—202 boites de sirop de limon de la meilleure qualité;

PAPIER—, tonneaux de papier à doublage à vendre par WILLIAM BRYAN, rue de la Commune, no 19.
15 mai

LA Ban